



Modalités de Contrôle des Connaissances

D.U. Intervenir en psychothérapie positive : Promotion, Prévention et Curation en santé mentale

La validation de la formation nécessite obligatoirement la **présence et la participation active à l'ensemble du programme**. Il est donc important que le participant prenne ses dispositions (notamment avec l'employeur si concerné) pour assister aux différents modules.

Toute absence, quelque soit le motif, **doit être justifiée** dans un délai maximum de cinq jours ouvrés. En deçà de 80% d'un temps de présence effective en formation, même pour des absences justifiées, le diplôme ne sera pas délivré.

L'évaluation comprend :

- un examen terminal sous la forme d'une épreuve écrite d'une heure regroupant les cours théoriques des UE 1, UE 2 et UE 3,
- un examen terminal sous la forme d'une épreuve écrite d'une heure regroupant les cours théoriques des UE 4, UE 5 et UE 6,
- un examen terminal sous la forme d'une épreuve écrite d'une heure regroupant les cours théoriques des UE 7, UE 8 et UE 9,
- la production d'une note de synthèse (UE 10) s'appuyant sur une problématique liée au(x) domaine(s) et discipline(s) étudié(s) durant la formation et ancrée dans un contexte professionnel.

- Plagiat et utilisation de l'Intelligence Artificielle (IA)

Toute forme de plagiat ou tout recours à une IA, dans le cadre d'un examen officiel, entraînent l'annulation dudit examen et peut conduire à une amende, voire à l'exclusion de tout établissement d'enseignement supérieur sur une durée maximale de 5 ans. L'Université de Lorraine met à la disposition de son personnel des logiciels de détection de plagiat et d'IA.